



© ALTHIS

Lors des inventaires de zones humides, l'artificialisation des milieux ou plus simplement le calendrier saisonnier (période de sécheresse, période d'inventaire hors floraison,...) ne permettent plus d'apprécier les habitats selon les critères d'hydrologie et de végétation.

L'hydromorphie du sol est un critère qui ne pose pas ce problème. Elle permet, par ailleurs, de préciser le régime d'inondation ou de saturation des sols (durée et fréquence, hauteur de nappe,...) et donne des indications sur l'histoire de la formation ou des perturbations éventuelles qui ont affecté la zone humide.

Ainsi, certaines zones humides très artificialisées par l'homme (drainage, endiguement,...) conservent dans le sol des traces d'hydromorphie malgré un fonctionnement hydrologique perturbé.

La présence d'eau dans le sol entraîne des réactions physico-chimiques (oxydoréduction du fer,...) que l'on peut facilement observer en effectuant un sondage à la tarière à main. **Les traces d'hydromorphie sont recherchées dans les 50 premiers centimètres du sol.**

En Bretagne, on rencontre le plus souvent les indices d'hydromorphie suivants, caractérisant trois types de sols hydromorphes :



Pseudo-gleys *Taches de rouilles*



Fer sous forme oxydée (ou ferrique (Fe^{3+})). Le sol contient de l'eau mais il n'est pas saturé en permanence, le fer ne reste pas sous forme réduite il est réoxydé en période sèche.

→ **Fluctuations saisonnières de la nappe, engorgement temporaire, alternance réduction/oxydation.**

Gleys *Sols gris clair, bleu-grisâtre à vert-grisâtre*



Fer sous forme réduite (ou ferreux (Fe^{2+})). Le sol est saturé en eau (condition anoxique).

→ **Nappe phréatique présente en quasi-permanence, proche de la surface, sans accumulation de matière organique.** La réduction l'emporte sur l'oxydation.

Mais il peut s'agir plus simplement de la couleur héritée de la roche mère (effectuer un test colorimétrique si nécessaire).

Tourbes *Sols très sombre avec dépôts de matière organique (tiges, feuilles, racines)*



→ **Accumulation de matière organique non dégradée** (conditions anoxiques) et **engorgement permanent du sol jusqu'en surface.**

© ALTHIS 2008